

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 10 MARS 2022

Le mois de février 2022 restera celui du déclenchement de la guerre contre l'Ukraine par le gouvernement russe. Plusieurs milliers de victimes sont d'ores et déjà à déplorer et les troupes russes poursuivent leurs attaques. Le SNESUP-FSU condamne cette agression en violation de la souveraineté de l'Ukraine et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il appelle à l'arrêt des combats au retrait des troupes russes du territoire ukrainien. Il s'oppose à toute escalade militaire et appelle au retour rapide de la paix. Il affirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens sous le feu des bombes et avec les Russes qui se mobilisent pour la paix. Il adresse tout son soutien aux victimes de ce conflit et en particulier aux étudiant·es et aux personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans l'ESR, si le programme ministériel PAUSE, pour l'accueil des scientifiques menacé·es dans leur pays, fondé sur des appels à projets, est désormais ouvert aux collègues Ukrainien·nes, il doit être renforcé et complété par d'autres dispositifs pérennes. Le SNESUP-FSU demande que la situation administrative des étudiant·es et les contrats des scientifiques ukrainien·nes permettent leur séjour en France. Comme facteur de paix et d'humanisme, le SNESUP-FSU est favorable à un maintien lucide des liens scientifiques et culturels au plan mondial. Il appelle enfin à un accueil facilité, en France, de toutes les populations qui fuient la guerre conformément aux positions défendues par la FSU face à tous les conflits.

Dans ce contexte, les débats nécessaires dans le cadre des élections à venir sont relégués au second plan. Le président/candidat et quelques un·es de ses concurrent·es, ont d'ores et déjà annoncé l'aggravation des attaques contre le service public en général, et particulièrement celui de l'ESR. Le contexte particulier de guerre ne doit être prétexte à une surenchère libérale. Le SNESUP-FSU est porteur d'alternatives. Il défend un ESR ouvert à toutes et tous, gratuit, émancipateur et au service des transformations sociales. Il rappelle que le strict respect des libertés académiques est une condition indispensable à cet objectif.

Dans les établissements, les groupes de travail se multiplient pour mettre en œuvre localement la LPR en court-circuitant les instances et les processus démocratiques. Le rôle décisionnel des président·es se trouve renforcé et ouvre la voie au clientélisme. Cette méthode participe de l'augmentation générale de la charge de travail des élu·es. En outre, le rythme infernal imposé par le ministère n'est pas acceptable.

Le repyramidage MCF/PU en cours se fait selon des modalités très hétérogènes, opaques et arbitraires entre les établissements qui génèrent des inégalités de traitement entre les personnels. Le ciblage des sections concernées par les établissements fait naître un sentiment profond d'injustice chez les collègues bloqué·es depuis de nombreuses années dans le corps de MCF et qui ne voient toujours pas s'ouvrir l'accès au corps de PU, leur discipline n'ayant pas été choisie par leur établissement. Le SNESUP-FSU rappelle que le nombre de promotions prévues est nettement insuffisant au regard du vivier et demande la création effective de 2500 postes de PU supplémentaires permettant réellement d'atteindre l'objectif fixé de 60 % MCF pour 40 % de PU dans chaque section et de viser ensuite le niveau existant chez les chercheurs (45 % de DR) et le taux de 50 % de PU que nous revendiquons. Le SNESUP-FSU invite à faire en sorte que ce dispositif serve effectivement, comme prévu dans les lignes directrices de gestion nationales, de levier pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La mise en œuvre du **nouveau régime indemnitaire des enseignant·es-chercheur·es (RIPEC)** pose également de nombreuses questions. Le SNESUP-FSU est opposé à l'individualisation des rémunérations qui génère concurrence et inégalités de traitement. Il rappelle que les inégalités de carrière particulièrement défavorables aux femmes sont amplifiées par les régimes indemnitaires. Dans un contexte particulièrement défavorable au pouvoir d'achat, le SNESUP-FSU rappelle l'exigence d'une revalorisation du point d'indice pour tous les personnels à l'opposé du recours aux primes.

Le dernier rapport du GIEC illustre l'urgence de mesures à prendre et la pertinence des appels à mobilisation en faveur d'une rupture écologique le 12 mars (marche climat) et le 25 mars à l'appel des organisations de jeunesse. Avec l'explosion de l'inflation et la menace d'E. Macron de repousser l'âge de la retraite à 65 ans, l'appel interprofessionnel du 17 mars pour la revalorisation des salaires et des pensions prend tout son sens au moment où le pouvoir d'achat des salarié·es, des retraité·es et de la jeunesse est particulièrement menacé. Ces revendications en faveur d'une société plus égalitaire et solidaire ne doivent pas être reléguées au second plan.

Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues à se mobiliser, à se mettre en grève et à manifester :

- **pour des politiques engageant une véritable bifurcation écologiste en faveur du climat les samedi 12 mars avec plus de 500 associations et syndicats ainsi qu'aux côtés des associations de jeunesse le vendredi 25 mars ;**
- **le 17 mars à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle pour la hausse des pensions et des salaires** notamment via la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ;
- **le 24 mars avec les retraité·es** pour les pensions, la santé et les services publics.

Le SNESUP-FSU invite les collègues à préparer dans les établissements et à participer aux **assises nationales de la précarité dans l'ESR** qu'il organise avec les autres organisations syndicales, les associations et les collectifs de précaires **le 30 mars 2022.** ■

Votes : 27 POUR / 3 ABSTENTIONS

Pour aller plus loin....

- Le repyramidage comment ça marche ? [Cliquez ici](#)
- Le RIPEC comment ça marche ? [Cliquez ici](#)
- Diaporamas : [RIPEC ici](#) et [repyramidage ici](#)
- Les enjeux des lignes directrices de gestion : [Cliquez ici](#)